

RAPPORT A LA COMMISSION SUPERIEURE DES SITES, PERSPECTIVES ET PAYSAGES

Séance du 25 septembre 2025

Demande d'attribution
du label Grand Site de France
« Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »

Rapport IGEDD n°016224-01

établi par

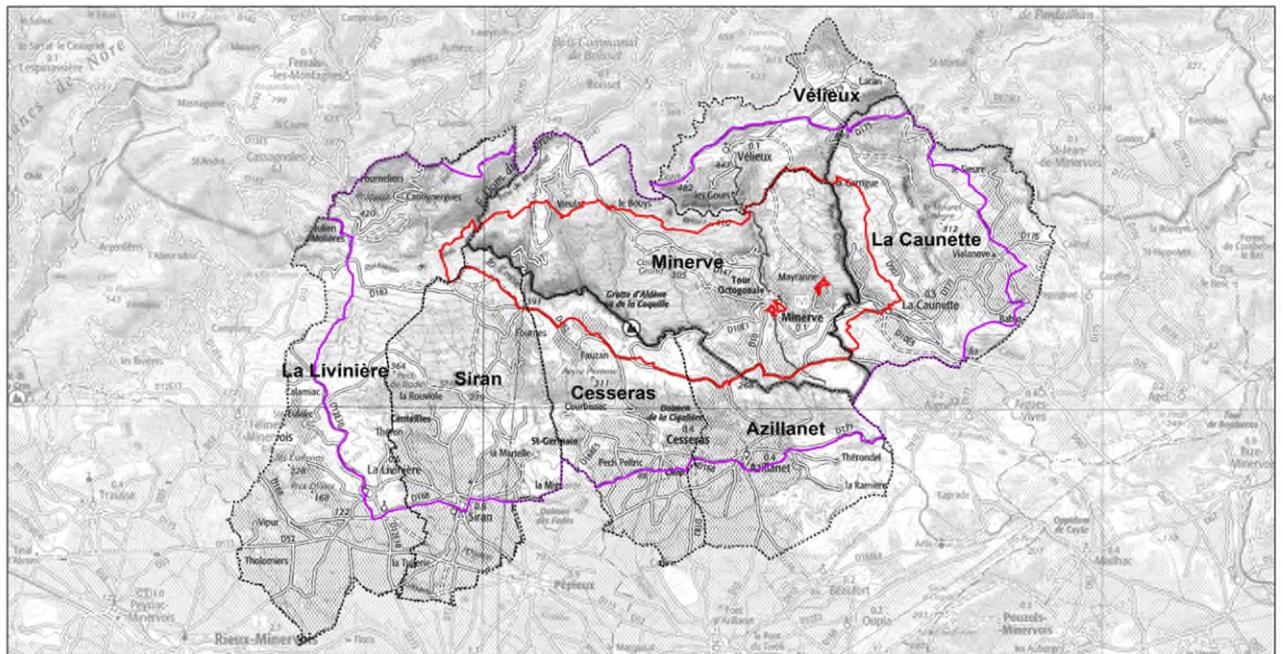
Philippe Schmit

Inspecteur général

Septembre 2025



Situation du Grand Site « Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian » au niveau national et régional.



Grand Site
 Site classé
 Limites communales



5 Kilomètres

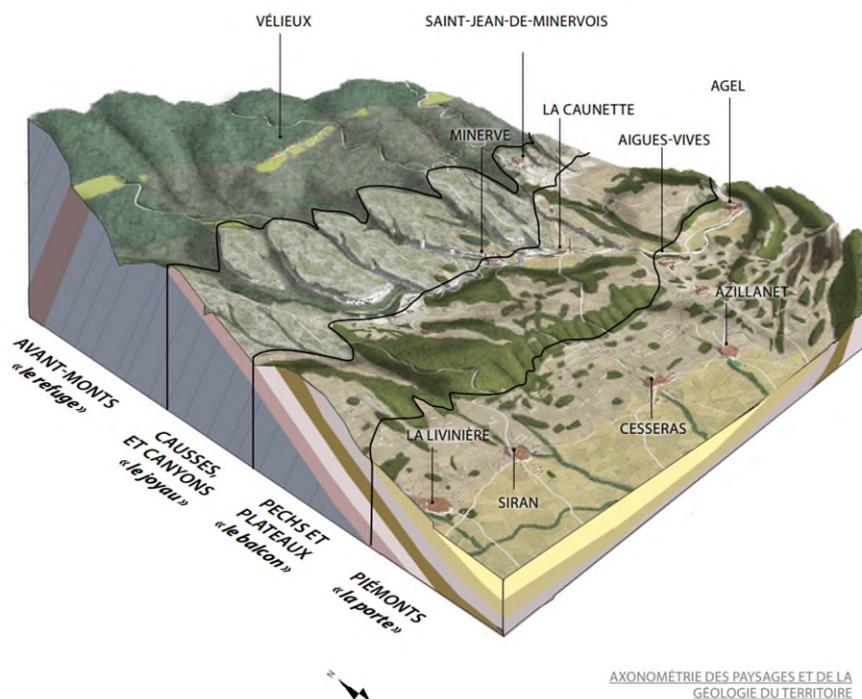
Délimitation de l'Opération Grand Site au sein du périmètre des sept communes concernées et présentation du site classé (source : dossier OGS 2019 tome 1 p.6).

Introduction

Le site classé « les gorges de la Cesse et du Brian, et les causses de Minerve » dans le département de l'Hérault constitue un ensemble remarquable entre les Cévennes et la Montagne Noire à l'ouest de Béziers, dans le Pays du Haut-Languedoc. La particularité de ce territoire réside dans ses canyons, ses grottes, ses ponts naturels façonnés par l'eau et ses plateaux calcaires qui contrastent avec la plaine audoise. La mer a atteint cet espace il y a trente à cinquante millions d'années (Éocène) s'arrêtant sur les premiers contreforts issus de l'ère primaire (Cambrien) qui forment aujourd'hui la partie sud du Massif central. Les sédiments marins ont été déposés « couche par couche, sur plusieurs dizaines de kilomètres dans l'Aude et l'Hérault, comme des lignes de festons ou d'écailles parallèles à la base des pentes... »¹.

Le territoire du Grand Site s'étend sur 10 097 hectares et couvre en tout ou en partie sept communes (Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux). La richesse des lieux est liée à sa géomorphologie, à ses reliefs très contrastés, à ses paysages variés (plaines, plateaux, causses et piémonts) mais aussi à la place de l'homme dont la présence est attestée depuis environ 450 000 ans, notamment dans les gorges de la Cesse.

Le village de Minerve est bâti sur un éperon rocheux perché à 227 mètres d'altitude dominant la confluence de la Cesse et du Brian. La Cesse a sculpté dans la roche deux tunnels naturels, les Grand et Petit ponts, respectivement de 228 et 126 mètres de long. Au nord de la commune, l'aridité domine avec de la garrigue basse implantée sur des calcaires durs. On y trouve également quelques reliefs boisés et de manière ponctuelle des cultures viticoles. Au sud de la Cesse, le piémont accueille l'agriculture que l'on retrouve notamment aux abords d'Azillanet, de Cesseras, de Siran et de La Livinière.



Extrait du Plan de paysages des Causses Canyons et Vignobles du Minervois – PNR du Haut-Languedoc (source : dossier de candidature p.16).

Le Grand site est un espace de transition. Au nord, la forêt des Avants-Monts ; au sud, les collines viticoles du Minervois, au centre, les pechs et les plateaux et, traversant le territoire d'est en ouest, les causses et les canyons. Les routes offrent des vues spectaculaires sur les gorges, la plaine et jusqu'aux Pyrénées. Les paysages visuels qui s'offrent aux visiteurs sont grandioses, ils invitent à la contemplation, les paysages sonores procurent une sérénité.

¹ Rapport de l'inspection générale des sites et des paysages du 15 février 2012 en vue du classement du site des « gorges de la Cesse et du Brian et causses du Minervois », rapporteur Jean-Luc Cabrit, p.2.

La cité médiévale de Minerve occupe une place prépondérante dans l'histoire des lieux, dès l'époque gallo-romaine, du fait de l'activité viticole ainsi que du siège de la commune en juillet 1210, qui aboutit à la victoire de la croisade de Simon de Montfort contre les Albigeois. Cent cinquante villageois (Cathares) en opposition avec l'Eglise catholique avaient alors été brûlés à l'issue du siège de Minerve et de l'arrêt de son approvisionnement en eau par les assaillants (croisés).

À la fin de l'ancien régime, le territoire se caractérise par la culture des céréales, de la vigne et de l'olivier, ainsi que par l'élevage, qui occupe notamment les terres considérées comme impropres aux cultures. Les paysages vont peu à peu changer au XIX^e siècle avec le renforcement de la monoculture de la vigne.



Gorges du Brian depuis les remparts de la commune de Minerve (source : MIGSP - PhS, juillet 2025).

Le passé a légué au territoire de nombreux monuments naturels ou historiques classés ou inscrits et, pour l'essentiel, intégrés au périmètre du SPR (site patrimonial remarquable (SPR), ex AVAP) qui recouvre une part importante du territoire du Grand Site et toute la commune de Minerve.

La richesse géologique du site est reconnue au niveau national puisque les Gorges de la Cesse, du Brian et les deux ponts naturels de la Cesse sont recensés dans l'inventaire du patrimoine géologique régional, mais aussi national.

Les espaces naturels et leur biodiversité

Deux sites Natura 2000 couvrent une grande partie du périmètre de l'opération Grand Site : la zone de protection spéciale (ZPS) « *Minervois* » pour la protection de l'Aigle de Bonelli et de l'Aigle royal et la zone spéciale de conservation (ZSC) « *Causse du Minervois* » pour la diversité des habitats rupestres, habitats méditerranéens secs et de ses espèces (chauves-souris, écrevisses à pattes blanches). Le Parc naturel régional (PNR) du Haut-Languedoc est gestionnaire local de ces sites. La richesse de la biodiversité des lieux est également reconnue par la présence de quatre ZNIEFF de type 1, deux de type 2. Par ailleurs, il est concerné par cinq espaces naturels sensibles du département de l'Hérault.

Le contexte socio-économique

Si le territoire regagne des habitants, il fonde une partie de son développement sur le tourisme mais également sur la viticulture (2 500 ha dont AOC Minervois pour 70%, AOC Minervois-La Livinière 30 %), principale activité économique dans six des sept communes du Grand Site. L'agriculture a vu diminuer sensiblement le nombre des exploitations (-50%) entre 1988 et 2020 avec une surface agricole utile en régression de 16 %². Toutefois, depuis quelques années, le secteur connaît une embellie ; de jeunes agriculteurs s'y implantent. Le succès de l'œnotourisme paraît prometteur, le développement de l'agriculture biologique contribue lui aussi à cette

² Source schéma de développement agricole – diagnostic de territoire – p.18, avril 2023.

dynamique qui nécessite la reconquête d'anciennes friches agricoles. Dans le secteur de Vélioux, au nord du site, l'activité d'élevage est dominante. Les surfaces pastorales représentent 2 500 ha, soit l'équivalent de la surface viticole.

1. Un site classé, un site inscrit, un site patrimonial remarquable, de nombreux monuments historiques

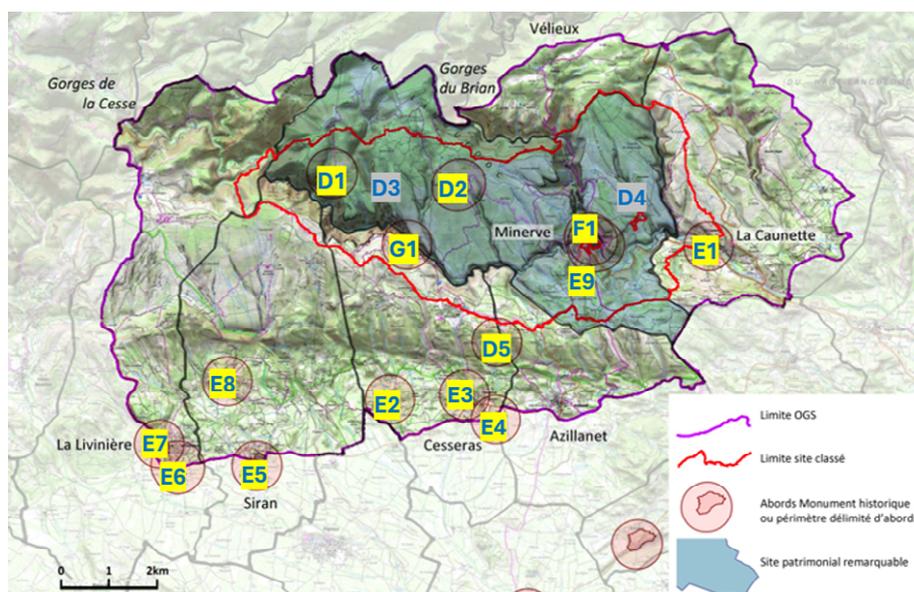
1.1 Les caractéristiques des protections patrimoniales

La première étape de la reconnaissance nationale de l'intérêt patrimonial des lieux a été le classement au titre des sites, par arrêté du 26 mai 1926 des « *Grand et Petit Ponts naturels sur la rivière La Cesse à Minerve* » puis par l'inscription du « *village de Minerve et des plateaux qui l'entourent* » par un arrêté ministériel du 18 septembre 1943.

La commune de Minerve, soucieuse de veiller à sa qualité patrimoniale, a opté, de son côté, dans un premier temps pour la création d'une ZPPAUP tout en conservant une carte communale. Devenue AVAP en 2010 (Grenelle II), elle se transforme en mai 2015, en un site patrimonial remarquable.

Le classement suivant, au titre de la loi de 1930, est intervenu le 14 janvier 2016. Il concernait le site « *Gorges de la Cesse et du Briant et Causses de Minerve* » sur le territoire des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve et Siran sur une superficie de 2 848 ha (dont 1 900 ha situés sur la commune de Minerve) sur le fondement des critères pittoresque et historique de la loi de 1930 notamment en raison de son passé cathare et de ses nombreux vestiges.

Le territoire est parsemé de vestiges de toutes les périodes protégés pour la plupart au titre des monuments historiques³ : dolmens(D)⁴, oppida⁵, grottes préhistoriques (G)⁶, capitelles⁷, édifices religieux ou inscrits (E)⁸, remparts (F), etc.



Localisation des principaux bâtiments protégés ou à fort intérêt patrimonial (source : rapport du CGEDD n°012970-01 OGS du 3 décembre 2020 et PhS) Les lettres utilisées renvoient au texte supra, l'objet précis est mentionné dans la note de bas de page.

³ En gras dans les monuments des notes 4, 5 et 7.

⁴ **Dolmen du Bois bas(D1), de Bruneau dit des Lacs (D2), du Bouys (D3), de Mayrannes (D4) à Minerve et de la Cigalière (D5) à Cesseras.**

⁵ Oppidum du Camp Barré à Minerve.

⁶ Notamment **la grotte d'Aldène à Cesseras (G1)** qui abrite des gravures de l'Aurignacien (-30 000 ans) et des empreintes de pas humains du mésolithique (-10 500 ans).

⁷ Sortes de cabanes de vigne en pierre sèche, ce terme originaire de la Vaucluse, dans le département voisin du Gard s'est étendu récemment dans les autres départements du Languedoc (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Capitelle>).

⁸ **Eglise paroissiale Notre-Dame (E1) à La Caunette, Chapelle Saint-Germain (E2), Eglise Saint-Geniès (E3), vestiges de la Chapelle de Saint-Salvy (E4) à Cesseras, église (E5), Chapelle de Centeilles (E8) à Siran, La chapelle Notre-Dame du Spasme (E6), église paroissiale Saint-Etienne (E7) à La Livinière, église paroissiale Saint-Etienne à Minerve (E9).**



Dolmen des Lacs situé sur le plateau de la commune de Minerve. (source : MIGSP - PhS, juillet 2025).

Le territoire est couvert par le Parc naturel régional (PNR) du Haut-Languedoc créé le 22 octobre 1973. Le Grand site concerne sept communes ⁹, totalisant 2 564 habitants.

1.2 Les raisons du classement et des mesures de protection de ce vaste ensemble de 2 848 ha

L'afflux massif de touristes en période estivale, notamment dans le village de Minerve, mais aussi dans les canyons qui entaillent le territoire, la richesse exceptionnelle des sites géologiques, dont certains conservent des traces importantes de l'occupation humaine très ancienne (habitats troglodytiques, grotte d'Aldène classée monument historique¹⁰ possédant des gravures rupestres de -30 000 ans, les dolmens, oppida¹¹ et tant d'autres joyaux du territoire) avaient conduit en 2016 à l'extension du classement sur une surface totale de 2848 ha. Il ne portait à l'origine, en 1926, que sur les deux ponts naturels (surface classée de 1,5 ha), puis vint l'inscription, en 1943, de 84 ha du village de Minerve et des plateaux qui l'entourent.

1.3 L'histoire du Grand Site

Les communes ont été attentives à la conservation du patrimoine naturel et historique du territoire. En 1987, une association syndicale autorisée (ASA) est créée pour porter une démarche de protection et de mise en valeur de la vallée de la Cesse et contribuer à l'accueil du public. L'implication du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Hérault conduit notamment dans les années de 1990 à 2000 à des aménagements pour l'accueil du public et à requalifier certains bourgs (Minerve, La Livinière, La Caunette). Celle des architectes des bâtiments de France a facilité la bonne conservation du patrimoine bâti et sa mise en valeur.

Conscient du besoin de concilier la préservation des atouts du territoire et la fréquentation touristique, les élus du territoire commandent une étude de valorisation du site. Ce travail initie une sensibilisation des décideurs locaux à la procédure des Opérations Grands Sites qu'ils engagent officiellement en 2009. Une étude d'opportunité est alors réalisée. Elle comprend un diagnostic et la perspective d'un élargissement du périmètre à compter de 2012. Le classement de 2016 est venu conforter le projet d'OGS. Le syndicat mixte du pays « Haut-Languedoc et Vignobles » est impliqué dans la démarche ; il devient porteur de celle-ci en 2016. Des études préalables sur la fréquentation sont engagées à partir des années 2013-2014, parallèlement à une concertation locale et à l'élaboration du programme d'actions de l'OGS. Celle-ci est officiellement lancée en juillet 2015 après l'accord du ministère sur la démarche proposée.

⁹ La superficie des sept communes représente 14 210 ha, mais si Minerve est totalement incluse dans le périmètre de l'OGS, les six autres n'y sont que partiellement.

¹⁰ Localisée sur la commune de Cessero et classée le 17 janvier 1955.

¹¹ Le territoire comprend outre l'oppidum du du Camp Barré à Minerve, les restes des fortifications de l'oppidum de la Gasque à Minerve.

2. Le bilan de l'opération Grand Site

En décembre 2018, le comité de pilotage validait le projet d'OGS et son programme d'actions (2019-2023). En avril 2019, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites émettait un avis favorable à l'unanimité sur ce projet. En décembre 2020, votre commission le validait à son tour. La préparation de cette opération et sa finalisation avaient fait l'objet d'un travail soigné de concertation et d'implication des acteurs du territoire.

Le pilotage de l'OGS a été confié au syndicat mixte du pays « Haut-Languedoc et Vignobles » qui rassemble quatre communautés de communes¹² et le conseil départemental de l'Hérault.

Le périmètre de l'OGS

Étendue sur 10 097 hectares, l'OGS a vu son périmètre défini au regard de quatre enjeux (paysagers, fréquentation et accueil, patrimoines et, enfin, gestion du territoire).

Il englobe :

- le site classé « des gorges de la Cesse et du Brian et les causses de Minerve » et le site inscrit résiduel ;
- les monuments historiques déjà cités (dolmens, oppida, églises, remparts, grotte d'Aldène, etc.) et tout ou partie de leurs périmètres délimités des abords (PDA) ;
- les sites Natura 2000 et les espaces naturels sensibles ;
- un site patrimonial remarquable.

2.1 Des enjeux importants nécessitant une vigilance et un renforcement des protections

Le diagnostic du territoire mené dans le cadre des études préalables à l'OGS, et confirmé depuis, notait une capacité d'accueil limitée (peu d'hôtels/campings, beaucoup de résidences secondaires, la présence d'un tourisme de passage offrant peu de retombées financières sur le territoire, et des risques de dégradation des milieux naturels et patrimoniaux (érosion, surfréquentation, stationnement anarchique, etc.).

Sur le plan paysager, les enjeux définis ont pour objectifs de préserver l'intégrité des paysages emblématiques (gorges, causses, vignobles) ; de lutter contre l'enfrichement, l'érosion, la banalisation des abords, l'urbanisation diffuse ; de restaurer les éléments traditionnels (murets, capitelles, terrasses viticoles) ; de contribuer à la préservation de la silhouette des villages et de renforcer leur identité paysagère en lien avec les enjeux patrimoniaux. Ces derniers visent notamment à protéger et valoriser les vestiges archéologiques et historiques et à améliorer la gestion des sites sensibles (grotte d'Aldène, remparts, etc.).

Enfin les enjeux écologiques identifiés portent sur la préservation de la biodiversité remarquable et la gestion de la fréquentation des milieux naturels (impact sur la faune, notamment les rapaces protégés).

La dimension touristique du Grand Site

L'OGS visait dans ses objectifs à étendre et à diversifier la fréquentation à l'ensemble du territoire concerné en intégrant d'autres sites et en améliorant l'accueil des touristes.

À ce titre, il convient de rappeler que le site accueille environ 165 000 visiteurs par an¹³. La fréquentation est très concentrée sur Minerve, village labellisé « plus beaux villages de France ». Les activités touristiques sont variées : visites culturelles, œnotourisme, sports de pleine nature (randonnée, escalade, VTT, etc.). Les flux se concentrent sur l'avant-saison (d'avril à mai) et surtout la haute saison (juillet et août). Les touristes effectuent des excursions, souvent à la journée, puis retournent dans leurs lieux de villégiature (stations balnéaires situées dans l'Aude et l'Hérault, ou bien dans l'arrière-pays).

¹² Le Pays compte 101 communes (1 912 km²) et environ 80 000 habitants. Il comprend la communauté de communes du Grand Orb, celle des Avants-Monts, celle du Sud Hérault et enfin la communauté de communes du Minervois au Caroux.

¹³ Source : Schéma d'accueil et de découverte, COPIL du 5 juin 2025, p.10. Les estimations sont de 160 329 visiteurs en 2022, 170 193 en 2023 et 162 476 en 2024 pour le Grand Site (dont 116 805 à Minerve).

Les éléments de contexte

Entre 2011 et 2022, les communes de l'OGS ont connu globalement une légère progression de population (+30 habitants, soit +1,1%). Quatre ont connu des baisses de population : Minerve (-29%, -39 habitants), Azillanet (-73 habitants soit -18%), La Livinière (-22 habitants, soit -4%), La Caunette (-6 habitants soit -2%), tandis que Siran progressait de 66 habitants (+9%), Cessero de 63 habitants (+17%) et Vélioux de 41 habitants (+67 %). Globalement sur le territoire, 149 nouveaux logements et 146 nouvelles résidences secondaires étaient dénombrés entre 2011 et 2022.



Vue de Minerve et des gorges de la Cesse et du Brian. La viticulture reste importante mais le recours à d'autres types de cultures est recherché. Elles façonnent le paysage. (source : MIGSP - PhS, juillet 2025).

Votre rapporteur note un enjeu stratégique à conforter l'attractivité de la commune-cœur du Grand Site compte tenu de la diminution de sa population et du fait qu'elle compte désormais moins de résidences principales que de résidences secondaires.

2.2 Les avancées depuis le lancement de l'OGS, notamment via le programme d'action 2019-2023 (étendu à 2024)

Le programme d'actions de l'OGS comportait 45 actions (de référence ou opérationnelles). Concernant l'axe consacré au paysage, un « plan d'action paysage Causses, canyons et vignobles du Minervois » a été réalisé¹⁴ pour le parc naturel régional du Haut-Languedoc par le cabinet Eskis paysage dans le cadre d'un groupement. Il a défini des objectifs de qualité paysagère et un programme d'actions. Ce travail a permis une sensibilisation des élus des communes à la notion de paysage et leur a apporté des références et de précieux conseils pour les aménagements des espaces publics. Ce travail est assez exemplaire pour être salué. Par ailleurs, une mission d'assistance architecturale et paysagère a été mise en place en janvier 2023 en direction des porteurs de projet, mais elle a été suspendue dès la fin de la première année en raison d'une insuffisance de moyens financiers.

Le volet patrimoine a fait l'objet de plusieurs mesures dont des travaux de restauration ou de mise en valeur des édifices, notamment religieux, dans plusieurs communes ainsi que des interventions de requalification des cœurs de villages.

L'amélioration de l'accueil touristique des visiteurs s'est concrétisée par l'aménagement d'espaces dédiés au stationnement des véhicules, à l'interprétation des lieux, ainsi qu'au regroupement du musée et de l'office de tourisme à Minerve.

Il est à noter que l'OGS a donné lieu à deux initiatives intitulées « vignobles paysagers ». Elles ont permis la reconquête de terres agricoles pour de jeunes agriculteurs locaux tout en respectant une trame de mosaïque paysagère emblématique des lieux.

¹⁴ A la suite d'un diagnostic d'octobre 2018 (source PNR du Haut-Languedoc).

La gestion du Grand Site et son évaluation ont fait l'objet d'un consensus entre les élus et d'une co-production entre eux à tous les moments clés de définition de l'OGS comme du choix des projets à engager.

2.3 La prise en compte de l'examen de ce dossier en commission supérieure

Les échanges lors de votre commission supérieure du 3 décembre 2020 avaient notamment porté sur la démarche partagée entre les communes d'élaboration de règles d'urbanisme, voire de création d'un PLUi, sur les enjeux énergétiques du territoire classé Territoires à énergie positive et pour la croissance verte (TEPCV) depuis 2015 et l'implantation éventuelle d'éoliennes, sur la protection des deux sites Natura 2000, sur le développement du vignoble et son exploitation en bio, sur le plan paysage engagé en 2017, sur l'avenir de la sylviculture et des espaces forestiers, sur les mobilités douces.

À l'issue des débats, votre commission avait donné un avis favorable au projet d'OGS assorti de deux recommandations :

- examiner la cohérence du périmètre du projet d'OGS au regard du résultat des études en cours et des documents de planification à venir ;
- conforter le conseil architectural et paysager auprès des porteurs de projets.

2.4 Le bilan de l'OGS et la réalisation du programme d'actions

L'OGS présentait un programme et des actions pour la période 2019-2023 dotés d'un budget global de 3 862 740 €. Sur les quarante-cinq actions, le dossier indique que dix-neuf ont été réalisées, vingt-quatre sont en cours (il s'agit souvent d'actions continues) et deux n'ont pas été engagées¹⁵.

Les principales réalisations portent sur la réalisation du plan d'action paysage « Causse, canyons et vignobles du Minervois », l'élaboration d'un schéma de résorption des points noirs et des secteurs dégradés (dans les premières actions, notons la réflexion relative à l'implantation des containers déchets), celle d'un schéma de développement agricole avec l'engagement de travaux d'aménagement viticole sur deux communes (La Livinière et La Caunette), la réalisation de l'inventaire des patrimoines, celle d'un schéma des patrimoines (qui a conduit à un travail d'accompagnement et à une réflexion sur le projet scientifique du musée de Minerve). Citons également au titre des études prospectives, l'élaboration d'un schéma des déplacements et du stationnement (en cours) ou la réalisation d'un plan de communication de l'OGS.



Le projet de reconfiguration du musée de Minerve a été préparé dans le cadre du programme de l'OGS. Il est envisagé parmi les actions à mener dans la période du label. L'importance des collections justifie une extension du musée existant et une modernisation de la muséographie (source : MIGSP - PhS, juillet 2025).

La part consacrée aux études et schémas durant la période 2019-2024 a été importante ; elle a conforté le territoire dans sa stratégie, et orienté son action pour la période de label ; elle a permis de développer une culture commune entre élus et un désir de porter un projet commun.

D'autres projets, déjà à un stade plus avancé au moment du lancement de l'OGS, ont donné lieu à des actions concrètes au titre du patrimoine bâti puisque des travaux de restauration de l'église Saint-Géniès, de réhabilitation de l'église Notre-Dame de l'Assomption et de son porche ont été

¹⁵ Il s'agit de l'étude de faisabilité de l'organisation d'un évènement « Grand Site » et la conception et la diffusion d'outils de communication touristique.

réalisés à La Caunette pour respectivement 210 600 € et 52 200 € et qu'à La Livinière, l'église Notre-Dame du Spasme a également fait l'objet de travaux pour 232 248 € dans le cadre de l'OGS. Dans cette même commune, la sauvegarde et la mise en valeur de l'ancienne chapelle Saint-Sauveur ont également été réalisées pour 18 000 €. À Azillanet, la restauration de l'église Saint-Laurent est en cours.

Une autre partie des actions engagées porte sur la mise en valeur du cœur des villages et de leurs abords. Ils ont concerné Azillanet (études) et surtout La Livinière (544 020 €) et Cesseras (290 400 €). La partie consacrée à l'accueil des touristes a également conduit à des actions significatives comme la création d'aires d'accueil résidents et visiteurs à La Caunette (522 490 €), aux études en vue de l'aménagement d'une aire d'accueil et d'information à Vélioux.

Sur le plan financier, le bilan se caractérise par les éléments suivants :

	Projet OGS programme d'actions 2019-2023	Réalisé à fin 2024
Axe 1 révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers	729 800 €	790 639 €
Axe 2 connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel architectural et urbain	2 031 440 €	1 874 211 €
Axe 3 améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu	640 000 €	677 490 €
Axe 4 mettre en place une gestion pérenne du grand site et des outils d'évaluation	461 500 €	41 700 €
Total	3 862 740 €	3 384 032 €

(source : PhS et Pays du Haut Languedoc et Vignobles, 8 septembre 2025)

Gouvernance

L'Opération dispose d'une gouvernance solide. Le syndicat mixte du Pays anime la relation entre les communes, le PNR, le département, les services de l'État et les associations locales. Un comité de pilotage et des groupes de travail thématiques assurent la concertation entre les parties prenantes. Un comité des élus a été constitué pour impliquer ceux-ci dans la démarche. Les bilans annuels voulus par le règlement d'usage du label sont présents sur le site Internet du Pays. Ils témoignent à leur façon de l'implication et de la coordination des différents partenaires du Grand Site.

Les financements de l'OGS résultent pour l'essentiel du syndicat mixte, de la communauté de communes du Minervois au Caroux, du conseil départemental de l'Hérault et des subventions de l'État dans le cadre de l'opération Grand Site de France. Le fonctionnement de l'OGS a représenté une dépense globale de 423 639 € de 2019 à 2024 (hors ingénierie), très proche de la prévision. Le pays a apporté près de 45% du budget de fonctionnement, la communauté de communes 25%, le département de l'Hérault 22%, l'Etat 8%.

Au regard des objectifs initiaux de l'OGS et des attendus de votre commission, il convient de reconnaître que la gestion de l'opération Grand Site est aujourd'hui bien orientée, que les engagements évoqués dans le dossier initial ont été tenus ou sont proches de l'être et que l'opération montre une forte implication des acteurs dans la réussite d'un projet pleinement partagé.

3. Les orientations stratégiques du Grand Site de France pour la période 2025-2032

Le dossier a été déposé en février 2025 auprès des services de l'État.

Les moyens humains accordés à la gestion du Grand Site pour la période du label

Quatre acteurs de l'OGS mobilisent des moyens humains :

Le syndicat mixte du Pays (pour l'animation générale et l'ingénierie de projets) pour 2,5 ETP¹⁶, les communes (entretien des sites, accueil, visites, police rurale) pour 3,2 ETP, la communauté de communes du Minervois au Caroux (accueil touristique et accompagnement technique) pour 2 ETP, le parc naturel régional du Haut-Languedoc (expertises paysagère et urbanistique et animation de la démarche Natura 2000) pour 0,5 ETP. Ce sont donc 8,2 ETP qui participent à l'animation de l'OGS et, demain, du label s'il est décerné. Le coût annuel est évalué à 351 760 € pour l'exercice 2025 et à 1 407 040 € pour la première moitié de la période du label.

3.1 Les objectifs du Grand Site de France pour la période 2025-2032

Les sept objectifs du Grand Site sont :

Objectif 1 structurant : Agir pour l'animation et la concrétisation du programme d'action, et favoriser son appropriation.

Objectif 2 : maîtriser la fréquentation pour préserver la qualité du Grand Site

Objectif 3 : Étudier, protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du Grand Site.

Objectif 4 : Structurer une offre de découverte dans l'épaisseur du Grand Site.

Objectif 5 : Conforter la qualité urbaine et l'attractivité des villages et hameaux en s'appuyant sur les spécificités du Grand Site.

Objectif 6 : Entretenir et enrichir la mosaïque paysagère agricole et pastorale du Grand Site.

Objectif 7 : S'adapter au changement climatique et engager la transition du Grand Site.

Les principales innovations sont analysées ci-après.

Les enjeux liés à l'attractivité du territoire

Un des volets du plan d'actions 2025-2032 traite de la qualité urbaine et de l'attractivité des villages et hameaux. À ce titre, il convient de noter la démarche prévue d'accompagnement des communes dans l'élaboration ou la révision des PLU communaux afin de chercher leur harmonisation notamment sur les enjeux de préservation et de valorisation des paysages. Pour faciliter cette entreprise, le Pays (gestionnaire de l'OGS) réalisera les études de diagnostic paysager, patrimonial et environnemental. Elles permettront une lecture partagée des différents territoires. Il s'agira de mieux protéger le Grand Site et de veiller à sa bonne conservation et au développement des villages en respectant les objectifs de l'OGS.

Les enjeux liés aux paysages et à leur préservation

En matière paysagère, le plan d'actions prévoit la poursuite d'un accompagnement architectural et paysager aux porteurs de projet. Il conviendra de préciser les engagements dans ce domaine puisque la précédente mission a été suspendue en décembre 2023, faute de crédits.

Le programme d'actions permettra également d'agir au titre de la restauration paysagère par la suppression des points noirs (enlèvement d'épaves, suppression de dépôts sauvages, lutte contre la cabanisation, effacement des réseaux aériens, interventions sur les équipements et bâtiments techniques, réduction des panneaux publicitaires et traitement des abords des ouvrages et espaces publics sensibles) afin de mieux respecter les caractéristiques (silhouettes) des villages. Le plan d'action paysagère déjà évoqué devrait fortement inspirer la démarche via notamment l'approbation d'une charte d'engagement pour la requalification, dans l'esprit des lieux, des espaces publics.

Les enjeux liés au patrimoine

Par ailleurs, dans la poursuite du programme d'actions de l'OGS, la restauration des monuments historiques (notamment des édifices religieux à Cessero, à La Caunette, à Minerve, à Azillanet) et des travaux de restauration de certains ouvrages d'art seront engagés (passerelle de Coupiac, moulin hydraulique, pont et remparts à Minerve).

Une autre initiative à remarquer dans la liste des actions présentées est la création d'un observatoire photographique des paysages (OPP) au plus tard en 2028 ; il sera complémentaire à celui que porte déjà le parc naturel régional. L'objectif sera d'examiner les évolutions du territoire et de pouvoir agir en cas de besoin.

¹⁶ ETP = équivalent temps plein.

Les enjeux liés à la fréquentation touristique

Inscrits dans la continuité de l'OGS 2019-2023, les actions visent notamment à l'extension et au réaménagement du musée intégré à la Maison du Grand Site à Minerve, à la communication via des ambassadeurs du Grand Site et l'Office de Tourisme. L'objectif reste une répartition des touristes sur le territoire davantage que le renforcement de la fréquentation de la ville-cœur de l'OGS.

Les enjeux liés au changement climatique et à la production énergétique

L'adaptation au changement climatique constitue un nouvel objectif. Il est décliné en trois actions : la première a trait au suivi et aux stratégies territoriales liées à la ressource en eau et les évolutions à en attendre en termes de paysage et d'économie. La deuxième porte sur la mise en place d'un référentiel local pour encadrer le déploiement des énergies renouvelables, la troisième a pour objectif la réalisation d'une étude pour développer des solutions de mobilité durable sur le Grand Site. Ces éléments sont encourageants dans la façon dont le territoire aborde les changements profonds qu'il pourrait être amené à connaître dans les prochaines décennies en lien direct avec le dérèglement climatique. Il convient de préciser que les communes ont délibéré au début du présent mandat pour refuser toute implantation d'éoliennes sur leur territoire.

Le Grand Site concentre certains risques naturels ou anthropiques. Le réchauffement climatique est susceptible de les accroître. Cet enjeu mérite une attention renforcée compte tenu du fort risque incendie qui caractérise une grande partie du territoire, du risque de crue à maîtriser de la Cesse et du Brian pouvant intervenir à proximité des sentiers d'accès du public aux deux ponts naturels. D'autres phénomènes appellent à une vigilance renforcée. L'effondrement récent d'une partie de la corniche qui surplombe le village de La Caunette, distant de quelques centaines de mètres des premières habitations y invite.



Effondrement partiel récent d'une partie de la corniche qui surplombe l'entrée du village de La Caunette. (source : MIGSP - PhS, juillet 2025).



Traitement préventif des abords routiers pour retarder la propagation des incendies, ici à Azillanet (source : MIGSP - PhS, juillet 2025).



Visite par la mission d'inspection générale du chantier de l'aire d'accueil des touristes de Vélioux (source : Pays du Haut-Languedoc et Vignobles, A. Boisard, 22 juillet 2025).



Aire d'accueil aménagée récemment à La Livinière dans le cadre de l'OGS (source : MIGSP PhS, Juillet 2025).

Le financement du Grand Site dans la période sous label

Le budget global du Grand Site pour la période du label est de 3 290 500 € au titre de l'investissement et de 1 407 040 € au titre du fonctionnement.

	Investissement
Objectif 1(transversal) : agir pour l'animation et la concrétisation du programme d'actions et favoriser son appropriation ¹⁷	
Objectif 2 : maîtriser la fréquentation pour préserver la qualité du Grand Site	54 000 €
Objectif 3 : Étudier protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du grand site	1 926 500 €
Objectif 4 : structurer une offre de découverte dans l'épaisseur du grand site	1 090 000 €
Objectif 5 : conforter la qualité urbaine et l'attractivité des villages et hameaux en s'appuyant sur les spécificités du grand site	220 000 €
Objectif 6 : entretenir et enrichir la mosaïque paysagère agricole et pastorale du grand site	
Objectif 7 : s'adapter aux changements climatiques	
Total	3 290 500 €

Les objectifs 1, 6 et 7 donnent lieu à des prestations internes aux structures de l'OGS, non monétisées.

Le budget annoncé apparaît moins ambitieux pour huit années que celui présenté pour l'OGS de quatre ans. Toutefois, de nombreux projets principalement prévus dans la seconde période du label (2028-2032) ne sont pas encore précisément évalués (voir sur ce point l'addendum transmis en septembre 2025).

Suivi du projet et du programme d'actions

Le suivi du projet et du programme d'actions sera effectué par le gestionnaire actuel de l'OGS. Il est prévu un point d'avancement deux fois par an devant le Comité des élus du Grand Site. Par ailleurs, un bilan annuel sera effectué lors de la réunion technique de programmation qu'anime la Dreal. Elle rassemble les acteurs du Grand Site. De plus, le dossier mentionne des propositions d'intervention devant les conseils municipaux des sept communes et devant les élus du comité syndical du Pays. Enfin, il est indiqué la poursuite de la mise en ligne des rapports annuels, des études une fois celles-ci achevées et des délibérations du comité syndical afin d'éclairer le grand public sur l'état de réalisation du projet.

Un point d'attention mérite d'être souligné notamment en direction des maîtres d'ouvrage publics intervenant sur les espaces extérieurs dont les services du département de l'Hérault. Il s'agit de les inciter à prêter une attention encore plus forte à la qualité des aménagements envisagés, à leur bonne insertion dans le paysage surtout lorsqu'il est naturel, en veillant particulièrement à la sobriété et à une forme d'effacement des équipements devant la richesse et la beauté des lieux.

3.2 L'analyse de la satisfaction des critères fixés pour accorder le label à un site

L'article L341-15-1 du code de l'environnement précise les conditions de délivrance du label : « *le label " Grand site de France " peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable* ».

Le règlement d'usage du label complète cet exposé en précisant que « *le label atteste notamment que le gestionnaire :*

- *préserve les caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles du site,*
- *assure son entretien et sa gestion au quotidien,*
- *permet un accueil du public dans le respect des qualités patrimoniales du site,*
- *intègre le développement économique local dans le projet du site,*

¹⁷ Le Grand Site n'indique pas de moyens financiers mais un temps d'ingénierie non évalué.

- *veille à ce que la fréquentation touristique reste compatible avec le caractère patrimonial du site et les conditions de vie des habitants,*
- *travaille de façon concertée avec les partenaires du site et de son projet ».*

C'est au regard de ces critères que votre commission doit apprécier la qualité du projet qui vous est présenté.

3.3 Avis et recommandations du rapporteur

Votre rapporteur a effectué une visite sur le Grand Site les 21, 22 et 23 juillet 2025, en compagnie de Jean-Luc Cabrit, inspecteur général, rapporteur devant la CSSPP, tant sur le dossier de classement de 2016 que sur le projet et le programme d'action de l'OGS. Il a été possible de rencontrer les partenaires de l'opération et les maires de chacune des communes concernées. Au vu du bilan de l'OGS, il est constaté que les conditions pour une candidature au label Grand Site de France sont acquises.

Le projet et le programme d'actions présentés par le Grand Site pour la période couverte par le label sont cohérents. Ils attestent du sérieux avec lequel le territoire mène son projet d'OGS et se prépare à la nouvelle étape que constitue le label, signe d'exigences renforcées. Le bilan à mi-parcours prévu par le règlement du label permettra d'effectuer un point d'étape et, si besoin, de renforcer l'accompagnement des acteurs. Les indicateurs dont le Grand Site devraient se doter seront utiles pour suivre *in itinere* les effets des actions envisagées. Il est suggéré qu'ils portent *a minima* sur la fréquentation touristique des communes de l'OGS, sur l'évolution des incivilités (comptage par la nouvelle garde champêtre), et sur le nombre de missions d'accompagnement paysager aux porteurs de projet.

Dans la période 2019-2023, le Grand Site a traité d'actions prioritaires de mise en valeur de villages, de restauration d'églises, de réalisation de nouvelles capacités d'accueil et a procédé à des aménagements viticoles. Il veut poursuivre dans le cadre du label ses actions de valorisation et de restauration du patrimoine. Ce dernier a fondé, avec ses momunets naturels, l'identité du Grand Site (garrigue, vignes, pierre sèche). Le nouveau projet renforce l'accompagnement paysager des porteurs de projets (notamment en mobilisant les PLU). Il développe l'attractivité du territoire en regroupant le nouveau musée et la maison du Grand Site, en multipliant les actions de communications, l'événementiel ou encore les circuits d'excursion et de découverte de la nature.

Conclusion

Le travail entrepris depuis l'engagement de l'OGS, sa gouvernance convaincante portée par le syndicat mixte du Pays du Haut-Languedoc ont conduit à une dynamique collective et partagée. Elle est à l'origine d'un projet ambitieux, réaliste à condition que les financements des collectivités et de tous les acteurs du Grand Site soient confirmés.

On peut attendre de ce projet une amélioration de la gestion de la fréquentation touristique, un accroissement de la qualité paysagère des villages et une valorisation du patrimoine des sites concernés, un renforcement de l'authenticité des lieux. Le projet devrait avoir des conséquences sur le quotidien de ses habitants et, souhaitons-le, sur l'attractivité des communes qui ont, pour certaines, vu leur population diminuer depuis plus de dix ans.

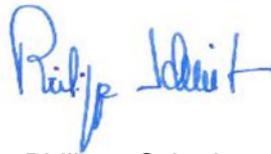
Votre rapporteur estime que le projet portant la candidature au label Grand Site de France est cohérent et, à bien des égards, enthousiasmant compte tenu des moyens financiers limités dont disposent les communes. L'attribution du label constituerait une reconnaissance pour le travail entrepris et un encouragement puissant à sa poursuite. Elle est notamment importante pour la commune de Minerve qui impulse depuis l'origine la démarche du Grand Site.

Votre rapporteur tient à souligner la richesse du travail entrepris par l'équipe qui anime le Grand site, la qualité du dossier présenté et la transparence dans le suivi du projet puisque les bilans annuels prévus dans le règlement d'usage du Grand Site sont présents sur le site Internet de la structure porteuse : <https://www.grandsiteminervecessebrian.fr/ressources/>

Il conviendra de maintenir cette pratique exemplaire. Il faut également noter la forte implication des services de l'Etat sur ce territoire et la qualité de la relation entre eux - la Dreal en premier lieu - et l'équipe d'animation du Grand Site.

Pour conclure, votre rapporteur propose à votre commission d'accorder le label au Grand Site « Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian » sur le fondement du dossier initial et de l'addendum daté de septembre 2025 qui l'actualise en prenant en compte les recommandations suivantes :

- Faire réaliser, conformément au règlement du label GSF, le bilan à mi-parcours examiné par la MIGSP ;
- Assurer la reprise de l'accompagnement paysager aux porteurs de projet (interrompu en décembre 2023) ;
- Renseigner chaque année une série d'indicateurs relatifs à la fréquentation touristique à Minerve mais aussi dans les six autres communes, à l'évolution des incivilités, au nombre de missions d'accompagnement paysager aux porteurs de projet.



Philippe Schmit

Annexe 1 : bilan de l'OGS

Période OGS 2019-2024 analyse du programme d'actions et des réalisations

Référence de l'action dans le programme d'action (numéro)	Actions (une ligne par action) <i>ici c'est un exemple</i>	Localisation	Maître d'ouvrage			Part de l'action réalisée (sur un objectif de 100)	Observations
				montant investissement en € TTC	montant fonctionnement en € TTC	Total des dépenses consacrées à l'action en €	exemple, nombre de places de stationnement créées ou déplacées ou
AXE 1	Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers						
	1 - Élaboration du plan d'action paysage « Causses, canyons et vignobles du Minervois »	GSF	PNRHL		63 000	63 000	100%
	1.1 – Priorisation et mise en œuvre des actions du plan de paysage	GSF	Pays/PNRHL		Temps passé d'ingénierie		25%
	1.2 – Mise en place d'une assistance architecturale et paysagiste	GSF	Pays		18 096	18 096	33%
	1.3 – Requalification du panorama sur la cité de Minerve depuis La Pujade	Minerve	Commune				25% 1ère visite et échanges avec le paysagiste
	2 – Élaboration d'un schéma de restauration des points noirs et des secteurs dégradés	GSF	Pays		36 000	36 000	100%
	2.1 – Mise en œuvre d'un schéma d'implantation des containers déchets	GSF	Com Com		Temps passé d'ingénierie		100%
	2.2 – Opération d'enlèvement d'épaves, suppression des dépôts sauvages et lutte contre la cabanisation	GSF	Pays				25%
	2.3 – Mise en œuvre des travaux d'aménagement des routes et des voies (hors traversées de villages)	GSF	CD 34				50%
	2.4 – Élaboration et mise en œuvre d'un protocole d'effacement des réseaux aériens dans le grand paysage	GSF	Pays				50%
	3 – Élaboration d'un schéma de développement agricole	GSF	CD 34		53 100	53 100	100%
	3.1 – Aménagement viticole	La Livinière	ASA 34	278 728		278 728	100%
	3.2 – Aménagement viticole	La Caunette	ASA 34	341 707		341 707	100%
	3.3 – Mise en valeur des potentialités viticoles des causses	Minerve/ La Caunette	Syndicat AOP		Temps passé d'ingénierie		50%
AXE 2	Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain						
	4 – Réalisation de l'inventaire des patrimoines (patrimoine hydraulique, ...)	GSF	Pays		55 602	55 602	100%
	5 – Élaboration d'un schéma d'interprétation des patrimoines (dont points de vue paysagers)	GSF	Pays		68 946	68 946	100%
	5.1 – Accompagnement du Musée de Minerve par la chargée de mission musées du Pays d'art et d'histoire	Minerve	Pays		43 598	43 598	100%
	5.2 – Élaboration et mise en œuvre du projet scientifique et culturel du musée de Minerve	Minerve	Commune		43 598	43 598	100%
	5.3 – Étude de faisabilité pour l'organisation d'un événement « Grand Site »	GSF	Pays				0%
	6 – Élaboration d'un protocole de restauration de mise en valeur des édifices majeurs des villages	GSF	Pays				25%
	6.1 – Restauration de l'église Saint-Laurent	Azillanet	Commune				75% finalisation
	6.2 – Restauration de l'église Saint-Geniès	Cesseroas	Commune	210 600		210 600	100%
	6.3 – Réhabilitation de l'église ND de l'Assomption et du porche	La Caunette	Commune	52 200		52 200	100%
	6.4 – Réhabilitation de l'église ND du Spasme	La Livinière	Commune	232 248		232 248	100%
	6.5 – Sauvegarde et mise en valeur de l'ancienne chapelle Saint-Sauveur	La Livinière	Commune	18 000		18 000	100%
	7 – Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des villages (dont traversées de villages)	GSF	Pays				100%
	7.1 – Mise en valeur des abords du village (dont théâtre de verdure)	Azillanet	Commune				25% avec l'architecte conseil
	7.2 – Mise en valeur du cœur de village et de ses abords	Cesseroas	Commune	290 400		290 400	100%
	7.3 – Mise en valeur du cœur du village et de ses abords	La Caunette	Commune				25% avec le paysagiste
	7.4 – Mise en valeur du cœur du village et de ses abords	La Livinière	Commune	544 020		544 020	100%
	7.5 – Mise en valeur des abords du village	Siran	Commune				100%
AXE 3	Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu						
	8 – Élaboration d'un plan de gestion des APN, des loisirs et des autres usages dans les espaces naturels	GSF			Temps passé d'ingénierie		50%
	8.1 – Mise en place d'un dispositif de surveillance et prévention dans les espaces naturels	GSF	Pays		Temps passé d'ingénierie		50%
	9 – Élaboration d'un schéma des déplacements et du stationnement (dont plan vélos et accueil des camping-cars)	GSF	Pays				100%
	9.1 – Création d'aires d'accueil résidents et visiteurs	La Caunette	Commune/CD34	522 491		522 491	100%
	9.2 – Aménagement de l'aire d'accueil et d'information	Vélieux	Commune				75% finalisation
	9.3 – Réhabilitation de la passerelle de Coupiac	Minerve/La Caunette	Com Com/Communes				25% CDNPS en oct. 2024, Demandes de
	9.4 – Mise en place d'un projet d'itinérance et de découverte inter Grand Site	GSF	ADT 11 et 34				100%
	10 – Élaboration d'un schéma d'accueil et d'information des visiteurs (dont signalétique et espaces d'accueil et d'information)	GSF	Pays				100%
	10.1 – Mise en place d'un réseau des ambassadeurs	GSF	OT		Temps passé d'ingénierie		100%
	10.2 – Conception et diffusion d'outils de communication touristique	GSF	OT				0%
AXE 4	Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation						
	11 – Assurer l'animation de l'OGS	GSF	Pays		Temps passé d'ingénierie		100%
	12 – Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication de l'OGS (élus, habitants...)	GSF	Pays		41 700	41 700	100%
	13 – Mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP)	GSF	Pays		Temps passé d'ingénierie		25%
	14 – Mise en place d'un observatoire de la fréquentation	GSF	Pays				25% les actions 5, 9 et 10 en
	15 – Mise en place des outils de suivi/évaluation du programme OGS	GSF	Pays		Temps passé d'ingénierie		25%
			TOTAL	2 490 394	423 639	2 914 033	

4 • Tableau synoptique des objectifs, des mesures et des sous-mesures (2025-2032)

Intitulé des mesures et des sous-mesures	Maîtrise d'ouvrage	Coût estimatif	Période de réalisation	
			D'ici 2028	D'ici 2032
Objectif transversal 1 : Agir pour l'animation et la concrétisation du programme d'actions et favoriser son appropriation				
Mesure 1: Coordination de la démarche Grand Site par la structure porteuse (PHLV) et affirmation de son rôle d'ensemblier	Pays	Temps passé d'ingénierie	Action continue	
Mesure 2: Renforcement des moyens techniques et des compétences pour la réalisation du projet Grand Site de France	Pays	Temps passé d'ingénierie	Action continue	
Mesure 3: Partage des avancées avec les habitants du Grand Site et leurs voisins pour faciliter l'émergence d'actions locales et participatives	Pays	Temps passé d'ingénierie	Action continue	
Objectif 2 : Maîtriser la fréquentation pour préserver les qualités du Grand Site				
Mesure 4: Mise en place d'un observatoire local de la fréquentation	Pays	Temps passé d'ingénierie Investissement 6 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
Mesure 5: Mise en place de moyens et d'outils de prévention et de surveillance	Communes	Investissement 25 000 € Fonctionnement 45 000 € /an	Action continue	
Mesure 6: Renforcement et modernisation des capacités d'accueil et d'hébergement sur le Grand Site	Minerve	Investissement 23 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
Mesure 7: Gestion du site sensible de l'Aldène / Minerve la Vieille	Cesseras / Minerve	Temps passé d'ingénierie	Action continue	
Mesure 8: Réalisation d'une étude préalable à l'aménagement et à l'équipement d'aires(s) de stationnement pour campings-caristes avec services adaptés sur ou à proximité du Grand Site	Pays	Fonctionnement 50 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
Objectif 3 : Étudier, protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du Grand Site				
Mesure 9: Recensement et mise en commun des données du petit patrimoine	Pays	Temps passé d'ingénierie		Action à réaliser d'ici 2032
Mesure 10: Recensement, préservation et mise en valeur de l'habitat troglodytique des gorges	Pays	Fonctionnement 35 000 €		Action à réaliser d'ici 2032
Mesure 11: Création d'itinéraires d'interprétation patrimoniaux				
	Sous-mesure 11-1: Conception de parcours de visites thématiques à l'échelle du Grand Site	Pays	Temps passé d'ingénierie	Action à réaliser d'ici 2028
	Sous-mesure 11-2: Conception et réalisation d'un itinéraire d'interprétation sur chaque commune	Communes	Investissement 70 000 €	Action à réaliser d'ici 2028
	Sous-mesure 11-3: Réalisation des projets d'aménagement et de mise en valeur des espaces naturels sensibles départementaux de Vieulac et de La Forêt	Département	Investissement 100 000 €	Action à réaliser d'ici 2028
Mesure 12: Mise en place et animation d'un réseau des acteurs locaux pour recenser, restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine lié à la pierre sèche	Pays	Temps passé d'ingénierie		Action à réaliser d'ici 2032

Intitulé des mesures et des sous-mesures	Maîtrise d'ouvrage	Coût estimatif	Période de réalisation	
			D'ici 2028	D'ici 2032
Mesure 13 : Rénovation des monuments et ouvrages d'art dans le cadre d'une démarche de qualité et globale sur le Grand Site				
Sous-mesure 13-1 : Construction de la nouvelle passerelle de Coupjac	Minerve / La Caunette	Investissement 250 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
Sous-mesure 13-2 : Restauration de l'église Saint-Laurent à Azillanet	Azillanet	Estimation en cours		Action à réaliser d'ici 2032
Sous-mesure 13-3 : Restauration de l'église Saint-Geniès à Cesseras	Cesseras	Investissement 300 000 €		Action à réaliser d'ici 2032
Sous-mesure 13-4 : Étude globale et préalable à la restauration et à la mise en valeur des autres édifices patrimoniaux de la commune de Cesseras	Cesseras	Fonctionnement 40 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
Sous-mesure 13-5 : Restauration de la Tour porte et du passage de la Carambelle à La Caunette	La Caunette	Investissement 215 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
Sous-mesure 13-6 : Restauration de l'église ND de l'Assomption à La Caunette	La Caunette	Investissement 821 500 €	Action à réaliser d'ici 2028	
Sous-mesure 13-7 : Restauration de l'église Saint-Étienne à Minerve	Minerve	Investissement 100 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
Sous-mesure 13-8 : Restauration et mise en valeur du moulin hydraulique et du pont du moulin dans le Brian à Minerve	Minerve	Estimation en cours		Action à réaliser d'ici 2032
Sous-mesure 13-9 : Poursuite de la restauration des remparts de la Cité de Minerve	Minerve	Estimation en cours		Action à réaliser d'ici 2032
Mesure 14 : Valorisation des points de vue depuis les principaux belvédères identifiés				
Sous-mesure 14-1 : Aménagement et mise en valeur du belvédère de la Pujade à Minerve	Minerve	Investissement 70 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
Sous-mesure 14-2 : Aménagement et mise en valeur du belvédère sur les gorges de la Cesse à Cesseras / Siran	Département	Estimation en cours		Action à réaliser d'ici 2032
Sous-mesure 14-3 : Aménagement et mise en valeur d'un belvédère pour le site de Lauriole	Département	Estimation en cours		Action à réaliser d'ici 2032
Sous-mesure 14-4 : Aménagement et mise en valeur des aires points de vue de Vélioux et de La Garrigue le long de la RD 907	Département	Estimation en cours		Action à réaliser d'ici 2032

				Période de réalisation	
Intitulé des mesures et des sous-mesures	Maîtrise d'ouvrage	Coût estimatif	D'ici 2028	D'ici 2032	
Objectif 4 : Structurer une offre de découverte dans l'épaisseur du Grand Site					
Mesure 15 : Mise en œuvre du nouveau Musée et de la Maison du Grand Site à Minerve	Minerve	Investissement 1 030 000 €			Action à réaliser d'ici 2032
Mesure 16 : Renforcement de l'accueil de l'Office de Tourisme en lien avec le projet Grand Site de France	Communes / OTMC	Temps passé d'ingénierie		Action continue	
Mesure 17 : Développement d'outils de communication touristiques	OTMC	Investissement 10 000 €	Action à réaliser d'ici 2028		
Mesure 18 : Poursuite et renforcement des actions de sensibilisation des ambassadeurs du Grand Site	OTMC	Temps passé d'ingénierie		Action continue	
Mesure 19 : Élaboration de la charte signalétique du Grand Site	Pays	Investissement 50 000 €	Action à réaliser d'ici 2028		
Objectif 5 : Conforter la qualité urbaine et l'attractivité des villages et hameaux en s'appuyant sur les spécificités du Grand Site					
Mesure 20 : Accompagnement des communes dans l'élaboration/ révision des PLU communaux dans une démarche mutualisée et harmonisée					
	Sous-mesure 20-1 : Réalisation des études mutualisées (paysages, patrimoine, environnement...)	A définir	Fonctionnement 50 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
	Sous-mesure 20-2 : Élaboration d'un PLU à Azillanet	Azillanet	A définir	Action à réaliser d'ici 2028	
	Sous-mesure 20-3 : Révision du PLU à Cesseras	Cesseras	A définir	Action à réaliser d'ici 2028	
	Sous-mesure 20-4 : Élaboration d'un PLU à La Caunette	La Caunette	A définir	Action à réaliser d'ici 2028	
	Sous-mesure 20-5 : Révision d'un PLU à La Livinière	La Livinière	A définir	Action à réaliser d'ici 2028	
	Sous-mesure 20-6 : Transformation de la carte communale en PLU à Minerve	Minerve	A définir	Action à réaliser d'ici 2028	
	Sous-mesure 20-7 : Révision d'un PLU à Siran	Siran	A définir	Action à réaliser d'ici 2028	
	Sous-mesure 20-8 : Élaboration d'un PLU à Vélieux	Vélieux	A définir	Action à réaliser d'ici 2028	
Mesure 21 : Poursuite de la mise en œuvre d'une assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site	Pays	Fonctionnement 20 000 € / an		Action à réaliser d'ici 2028	
Mesure 22 : Accompagnement des projets de réaménagement des espaces publics dans le cadre d'une démarche de qualité et globale sur le Grand Site					
	Sous-mesure 22-1 : Formalisation d'une méthode et d'une charte d'engagement pour la requalification dans l'esprit des lieux des espaces publics	Pays	Temps passé d'ingénierie	Action à réaliser d'ici 2028	
	Sous-mesure 22-2 : Aménagement de la place de l'église et d'une placette à Azillanet	Azillanet	A définir		Action à réaliser d'ici 2032
	Sous-mesure 22-3 : Aménagement de la place de la République à Cesseras	Cesseras	Estimation en cours	Action à réaliser d'ici 2028	

			Période de réalisation		
Intitulé des mesures et des sous-mesures		Maîtrise d'ouvrage	Coût estimatif	D'ici 2028	D'ici 2032
	Sous-mesure 22-4 : Aménagement des espaces publics à La Livinière (2 ^e tranche place Occitane et cœur du village)	La Livinière	A définir		Action à réaliser d'ici 2032
	Sous-mesure 22-5 : Aménagement des espaces publics des abords de la cité de Minerve (Tranche théâtre de verdure, boudrome et aire de stationnement résidents...)	Minerve	Investissement 220 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
	Sous-mesure 22-6 : Aménagement des espaces publics du centre du village de Vélieux	Vélieux	A définir		Action à réaliser d'ici 2032
Objectif 6 : Entretien et enrichir la mosaïque paysagère agricole et pastorale du Grand Site					
Mesure 23 : Poursuite de la co-animation du Plan de Paysage « Causse, canyons et vignobles du Minervois »		Pays / Parc	Temps passé d'ingénierie	Action continue	
Mesure 24 : Mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages		Pays	Fonctionnement 42 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
Mesure 25 : Mise en œuvre d'un programme global d'effacement des réseaux aériens		État / Communes / Opérateurs	À définir		Action à réaliser d'ici 2032
Mesure 26 : Lancement d'une mission d'appui à l'identification des parcelles valorisables par l'agriculture		Pays	Fonctionnement 50 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
Mesure 27 : Lancement d'un programme de travaux d'ouverture de milieux sur les causse et réalisation d'actions expérimentales de gestion par le pâturage		Communes / Parc	À définir		Action à réaliser d'ici 2032
Mesure 28 : Amélioration de la connaissance des écosystèmes et des milieux		Communes / Parc	À définir		Action à réaliser d'ici 2032
Mesure 29 : Communication et sensibilisation sur la cohabitation avec les chiens de protections		Parc	Temps passé d'ingénierie	Action continue	
Objectif transversal 7 : S'adapter au changement climatique					
Mesure 30 : Participation et suivi par le Grand Site des stratégies de gestion territoriales liées à la ressource en eau et les évolutions à prévoir en termes de paysage et d'économie		Communes / Pays	Temps passé d'ingénierie	Action continue	
Mesure 31 : Mise en place d'un référentiel local pour encadrer le déploiement des énergies renouvelables		Parc	Fonctionnement 15 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	
Mesure 32 : Réalisation d'une étude pour développer des solutions de mobilité durable sur le Grand Site		Pays	Fonctionnement 50 000 €	Action à réaliser d'ici 2028	

Légende : 10 actions continues 30 actions à réaliser d'ici 2028 17 actions à réaliser d'ici 2032 NOMBRE TOTAL D'ACTIONS : 57

Montant estimatif du programme d'actions 2025 - 2032 : 4 142 500 €

Annexe 3 : les enjeux par commune des actions envisagées dans le cadre du label (source PhS avec le syndicat de Pays Haut Languedoc et Vignobles)

Minerve

Réalisé dans le cadre de l'OGS 2019-2023

- Accompagnement par le syndicat AOP du Minervois pour la mise en valeur des potentialités viticoles des causses.
- Accompagnement du musée de Minerve par la chargée de mission musées du Pays d'art et d'histoire
- Elaboration et mise en œuvre du projet scientifique et culturel du musée de Minerve
- Réhabilitation de la passerelle de Coupiac (29 000 €)

NB : Il s'agit du montant de l'étude diagnostic sanitaire et structurel préalable portée par la Communauté de Communes pour le compte des deux communes...

Projeté dans le cadre du label 2025-2032

- Renforcement et modernisation des capacités d'accueil et d'hébergement sur le Grand Site (27 600 €)
- Gestion du site sensible de l'Aldène/Minerve la Vieille
- Construction de la nouvelle passerelle de Coupiac (359 672 €)
AST reçue, délivrée le 25/03/2025
Demandes de subv. en cours : Etat (DETR) obtenu, Département d'ici fin d'année 2025, Région en février 2026
- Restauration de l'église Saint-Etienne à Minerve (120 000 €)
- Restauration et mise en valeur du moulin hydraulique et du pont du moulin dans le Brian à Minerve (à définir, échéance 2028-2032)
- Poursuite de la restauration des remparts de la Cité de Minerve (à définir, échéance 2028-2032)
- Aménagement et mise en valeur du belvédère de la Pujade à Minerve (84 000 €)
- Mise en œuvre du nouveau musée et de la Maison du Grand Site à Minerve
- Transformation de la carte communale en PLU (30 000 €)
- Aménagement des espaces publics des abords de la cité de Minerve (Tranche théâtre de verdure, boudrome et aire de stationnement résidents (318 403 €)
AST reçue, délivrée le 29/08/2025
Demandes de subv. en cours : Etat (DETR) obtenu, Département d'ici fin d'année 2025, Région en février 2026

La Livinière

Réalisé dans le cadre de l'OGS 2019-2023

- Des aménagements agricoles pour 278 727 €
- Réhabilitation de l'église Notre-Dame du Spasme (232 248 €)
- Sauvegarde et mise en valeur de l'ancienne chapelle Saint-Sauveur (18 000 €)
- Mise en valeur du cœur du village et de ses abords (544 020 €)

Projeté dans le cadre du label 2025-2032

- Révision du PLU (30 000 €)
- Aménagement des espaces publics (2^{ème} tranche place Occitane et cœur du village) (à définir, échéance 2028-2032)

La Caunette

Réalisé dans le cadre de l'OGS 2019-2023

- Des aménagements agricoles pour 341 707 €
- Accompagnement par le syndicat AOP du Minervois pour la mise en valeur des potentialités viticoles des causses.
- Réhabilitation de l'église Notre-Dame de l'Assomption et du porche (52 200 €)
- Mise en valeur du cœur du village et de ses abords (réflexion en cours)
- Création d'aires d'accueil résidents et visiteurs (522 490 €)
- Réhabilitation de la passerelle de Coupiac (29 000 €) (NB : Cf Minerve)

Projeté dans le cadre du label 2025-2032

- Restauration de la Tour porte et du passage de la Carambelle (258 000 €) avant 2028
- Restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption
- Elaboration d'un PLU (48 000 €)

Azillanet

Réalisé dans le cadre de l'OGS 2019-2023

- Restauration de l'église Saint-Laurent (135 000 €, travaux en cours)
- Mise en valeur des abords du village dont le théâtre de verdure (Travaux réalisés en régie – non chiffré)

Projeté dans le cadre du label 2025-2032

- Restauration de l'église Saint-Laurent (estimation en cours)
- Elaboration d'un PLU (36 000 €)
- Aménagement de la place de l'église et d'une placette (à définir échéance 2028-2032)

Cesseras

Réalisé dans le cadre de l'OGS 2019-2023

- Restauration de l'église Saint-Geniès (210 600 €)
- Mise en valeur du cœur du village et de ses abords (290 400 €)

Projeté dans le cadre du label 2025-2032

- Gestion du site sensible de l'Aldène
- Restauration de l'église Saint-Geniès
- Etude globale et préalable à la restauration et à la mise en valeur des autres édifices patrimoniaux de la commune de Cesseras (48 000 € d'ici 2028)
- Aménagement et mise en valeur du belvédère sur les gorges de la Cesse à Cesseras/Siran (MOA Département, montant en cours d'estimation avant 2032)
- Révision du PLU (30 000 €)
- Aménagement de la place de la République (estimation en cours, réalisation avant 2028) – La 1^{ère} réunion avec le CAUE s'est tenue le 26/08/2025 avec un projet d'élaboration de cahier des charges.

Siran

Réalisé dans le cadre de l'OGS 2019-2023

- Mise en valeur des abords du village (180 000 €)

Projeté dans le cadre du label 2025-2032

- Aménagement et mise en valeur du belvédère sur les gorges de la Cesse à Cesseras/Siran (MOA Département, montant en cours d'estimation avant 2032)
- Aménagement et mise en valeur du belvédère pour le site de Lauriole (MOA Département, montant en cours d'estimation avant 2032)
- Révision du PLU (30 000 €)

Vélieux

Réalisé dans le cadre de l'OGS 2019-2023

- Aménagement d'une aire d'accueil et d'information (126 000 €, travaux en cours),

Projeté dans le cadre du label 2025-2032

- Aménagement et mise en valeur des aires points de vue de Vélieux et de La Garrigue le long de la RD 907 (MOA Département, montant en cours d'estimation avant 2032)
- Elaboration d'un PLU (48 000 €)

Aménagement des espaces publics du centre du village de Vélieux (à définir, échéance 2028-2032)



PROGRAMME

Mission d'Inspection Générale des Sites et Paysages
Candidature au Label Grand Site de France
« *Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian* »

LUNDI 21, MARDI 22 et MERCREDI 23 JUILLET 2025



Les participants

Délégation de l'Inspection Générale

Philippe SCHMIT, Inspecteur Général des Sites, Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD)

Jean-Luc CABRIT, Expert auprès de l'IGEDD

Jacques LUCBÉREILH, Sous-préfet de Béziers

Frédéric DEROIN, Chef du Bureau des Collectivités et des Actions Territoriales à la Sous-préfecture de Béziers

Yoan CASSAR, Chef de la Division Sites et Paysages Est, DREAL Occitanie

Grégoire LAGNY, Inspecteur des Sites, Division Sites et Paysages Est, DREAL Occitanie

Sophie LOUBENS, Architecte des Bâtiments de France, Chef de l'UDAP de l'Hérault

François MICHAUD, Chargé de mission Patrimoine mondial, Grands Sites et Paysages, DDTM de l'Hérault

Intervenants du Grand Site

❖ Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Jean ARCAS, Président

Corinne ROGER, Directrice Générale des Services

Sylvie HERPSON, Directrice-adjointe, Responsable du Pôle Développement et Attractivité

Anne GALIBERT Responsable du Pôle Politique de l'Habitat

Sylvain BRISA, Chargé de mission Opération Grand Site

Pierre ROMANETTO, Paysagiste consultant

❖ Communes

Alexandre DYE, Maire d'Azillanet

Jean-Louis FRAISSE, Adjoint à Azillanet

Michel BENIT, Adjoint à Azillanet

François AZAM, Adjoint à Cessero

Max FABRE, Maire de La Caunette

Jean-François AYATS, Conseiller municipal à La Caunette

Pierre-André PÉDESSEAU, Maire de La Livinière

Yves FRAISSE, Adjoint à La Livinière

Patrick AMIGUES, Adjoint à La Livinière

Didier VORDY, Maire de Minerve

Frédéric PEYRAS, Adjoint à Minerve

Catherine COINDRE, Conseillère municipale à Minerve

Michel CARQUET, Maire de Siran

Bruno PLA, Adjoint à Siran

Marie-Françoise FRANC-ROUANET, Maire de Vélièux

Sylvie HUC, Adjointe à Vélièux

❖ Communauté de communes Du Minervois au Caroux

Patrick CABROL, Président

Vanessa FÉDÉRICO, Directrice Générale des Services

Lydie LEMOINE, Directrice de l'Office de tourisme

❖ Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Éric FABRE, Vice-président

Xavier BEAUSSART, Directeur

Cyrielle ALMODOVAR, Animatrice des Sites Natura 2000 du Minervois

Amélie-Madeleine GUERS, Chargée de mission Urbanisme et Paysage

❖ **Conseil départemental de l'Hérault et organismes départementaux**

Marie-Pierre PONS, Vice-présidente, Conseillère départementale du canton de Saint-Pons de Thomières

Jean-Louis GÉLY, Vice-président au Tourisme

Muriel ALEXANDRE, Chargée de mission paysages

Magali BOYER, Chargée de mission service Tourisme

Bruno CHABERT, Chef du service Agriculture

Jean-Yves DUFAUD, Responsable du secteur, Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault

Frédéric FRAISSE, Chef de groupe d'Olonzac, service DFCI Forestiers Sapeurs

Romain GONTIER, Chef de Territoire Ouest, service DFCI Forestiers Sapeurs

Frédéric MAZERAN, Architecte du patrimoine

Alain PEREZ, Architecte urbaniste conseil, CAUE de l'Hérault

Coraline RAGUIN, Chef du service Patrimoine

Alain RANA, Adjoint au Directeur de l'Agence technique départementale d'Olonzac

Laurent VIGORDA, Responsable de chantier, Hérault Énergies

Sylvie VILLEDIEU, Directrice adjointe des sports

❖ **Acteurs socio-économiques ou associatifs**

Henri DEVEYER, Viticulteur à La Livinière

Frédéric FIORE, Architecte du patrimoine

Lionel MERCIER, Attaché régional Eau et Travaux, SAFER Occitanie

Guy SABARTHES, Président du Syndicat du Cru Minervois La Livinière

Marie VALLÉE-ROCHE, Présidente de l'Association Ménerbès et membre du Comité scientifique du Musée de Minerve



1^{er} jour – Lundi 21 juillet 2025

10 h 00 – 12 h 00 : Circuit / découverte générale du Grand Site

NB : En un seul minibus 9 places de la DREAL

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, Sylvain BRISA

1 / 12 h 00 – 13 h 00 : Visite de Minerve (Aire d'accueil du Bouys, remparts restaurés...)

Thèmes : Accueil des visiteurs, gestion d'équipements structurants

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, Sophie LOUBENS, François MICHAUD, Didier VORDY, Frédéric PEYRAS, Frédéric FIORE, Alain PEREZ, Sylvain BRISA

13 h 00 – 14 h 30 : Déjeuner à Minerve – Restaurant La Terrasse (Sous réserve)

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, Sophie LOUBENS, François MICHAUD, Didier VORDY, Frédéric PEYRAS, Frédéric FIORE, Alain PEREZ, Jean ARCAS, Corinne ROGER, Sylvain BRISA

14 h 30 – 16 h 00 : Poursuite de la visite de Minerve (Cité et ses abords, ponts naturels, site du projet de théâtre de verdure...)

Thèmes : Tourisme, patrimoine, culture

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, Sophie LOUBENS, François MICHAUD, Didier VORDY, Frédéric PEYRAS, Frédéric FIORE, Alain PEREZ, Jean ARCAS, Corinne ROGER, Sylvain BRISA

16 h 00 – 16 h 45 : Visite du Musée de Minerve / Office de tourisme / Maison du Grand Site

Thèmes : Patrimoine, tourisme

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, Didier VORDY, Frédéric PEYRAS, Marie VALLÉE-ROCHE, Patrick CABROL, Lydie LEMOINE, Jean Louis GELY, Magali BOYER, Jean ARCAS, Corinne ROGER, Sylvain BRISA

17 h 00 – 19 h 00 : Présentation du dossier de candidature au label GSF - Salle du peuple à Minerve

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Jacques LUCBÉREILH, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, Alexandre DYE, Jean-Louis FRAISSE, François AZAM, Max FABRE, Jean-François AYATS, Pierre-André PÉDESSEAU, Yves FRAISSE, Didier VORDY, Frédéric PEYRAS, Catherine COINDRE, Michel CARQUET, Bruno PLA, Marie- Françoise FRANC-ROUANET, Sylvie HUC, Patrick CABROL, Vanessa FÉDÉRICO, Éric FABRE, Xavier BEAUSSART, Marie-Pierre PONS, Jean-Louis GÉLY, Magali BOYER, Jean ARCAS, Corinne ROGER, Sylvain BRISA, Pierre ROMANETTO

19 h 15 – 22 h 00 : Dîner à Minerve – Restaurant Relais Chantovent (Sous réserve)

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Jacques LUCBÉREILH, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, Alexandre DYE, Jean-Louis FRAISSE, François AZAM, Max FABRE, Jean-François AYATS, Pierre-André PÉDESSEAU, Yves FRAISSE, Didier VORDY, Frédéric PEYRAS, Catherine COINDRE, Michel CARQUET, Bruno PLA, Marie- Françoise FRANC-ROUANET, Sylvie HUC, Patrick CABROL, Vanessa FÉDÉRICO, Éric FABRE, Xavier BEAUSSART, Marie-Pierre PONS, Jean ARCAS, Corinne ROGER, Sylvain BRISA

A partir de 22 h 15 : Nuitée à La Villa Limonade à Olonzac

2^{ème} jour – Mardi 22 juillet 2025

1 / 8 h 30 – 9 h 15 : Table d'orientation au Nord d'Azillanet

Thèmes : Paysage, urbanisme

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, Alexandre DYE, Jean-Louis FRAISSE, Michel BENIT, Amélie-Madeleine GUERS, Anne GALIBERT, Sylvain BRISA

2 / 9 h 30 – 10 h 15 : Bélvédère de la Pujade à Minerve

Thèmes : Paysage, agriculture, mise en valeur du site

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, Didier VORDY, Frédéric PEYRAS, Amélie-Madeleine GUERS, Sylvain BRISA

3 / 10 h 30 – 11 h 15 : Aire résidents entrée Ouest de La Caunette

Thèmes : Circulation, stationnement et patrimoine au sein des villages

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, Max FABRE, Jean-François AYATS, Alain RANA, Coraline RAGUIN, Frédéric MAZERAN, Magali BOYER, Anne GALIBERT, Sylvain BRISA

4 / 11 h 30 – 12 h 15 : Aire d'accueil à Vélioux

Thèmes : Requalification urbaine, économie pastorale,

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, Marie-Françoise FRANC-ROUANET, Sylvie HUC, Laurent VIGORDA, Magali BOYER, Anne GALIBERT, Sylvain BRISA

12 h 15 – 13 h 30 : Pause repas tiré du sac à Vélioux - Salle Polyvalente

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, Corinne ROGER, Sylvain BRISA

5 / 13 h 45 – 14 h 30 : Gorges du Brian à Minerve

Thèmes : Fréquentation dans un site sensible

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, Didier VORDY, Frédéric PEYRAS, Cyrielle ALMODOVAR, Amélie-Madeleine GUERS, Sylvie VILLEDIEU, Magali BOYER, Corinne ROGER, Sylvain BRISA

6 / 14 h 45 – 15 h 15 : Secteur de cause ayant brûlé en septembre 2024 à Minerve

Thèmes : Prévention et gestion du risque incendie

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, Didier VORDY, Frédéric PEYRAS, Jean-Yves DUFAUD, Romain GONTIER, Frédéric FRAISSE, Magali BOYER, Vanessa FÉDÉRICO, Cyrielle ALMODOVAR, Amélie-Madeleine GUERS, Corinne ROGER, Sylvain BRISA

7 / 15 h 30 – 16 h 45 : Plateau d'Aldène à Cesseras

Thèmes : Préservation et gestion des usages dans un site sensible

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, François AZAM, Cyrielle ALMODOVAR, Amélie-Madeleine GUERS, Vanessa FÉDÉRICO, Sylvie VILLEDIEU, Magali BOYER, Corinne ROGER, Sylvain BRISA

8 / 17 h 00 – 18 h 30 : Route des crêtes à Cesseras puis Siran

Thèmes : Paysages, interprétation

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, Michel CARQUET, Bruno PLA, François AZAM, Muriel ALEXANDRE, Magali BOYER, Cyrielle ALMODOVAR, Amélie-Madeleine GUERS, Vanessa FÉDÉRICO, Corinne ROGER, Sylvain BRISA

A partir de 19 h 30 : Dîner et nuitée à La Villa Limonade à Olonzac

3^{ème} jour – Mercredi 23 juillet 2025

1 / 8 h 30 – 9 h 30 : Aire d'accueil des aires hautes à La Livinière

Thèmes : Espaces publics et patrimoine au sein des villages

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, Pierre-André PÉDESSEAU, Yves FRAISSE, Patrick AMIGUES, Sylvain BRISA

2 / 9 h 45 – 10 h 15 : Lieu-dit le Pujol à La Livinière

Thèmes : Restauration et mise en valeur du petit patrimoine rural, oenotourisme

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, Pierre-André PÉDESSEAU, Yves FRAISSE, Patrick AMIGUES, Guy SABARTHES, Magali BOYER, Vanessa FÉDÉRICO, Sylvain BRISA

3 / 10 h 30 – 11 h 15 : Site des Meulières au Nord de La Livinière

Thèmes : Paysage, agriculture, patrimoine, interprétation,

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, Pierre-André PÉDESSEAU, Yves FRAISSE, Patrick AMIGUES, Henri DEVEYER, Bruno CHABERT, Magali BOYER, Lionel MERCIER, Vanessa FÉDÉRICO, Jean ARCAS, Sylvie HERPSON, Sylvain BRISA

4 / 11 h 30 – 12 h 15 : Salle socio-culturelle à Siran

Thèmes : Espaces publics, lieux de vie pour les habitants

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, Michel CARQUET, Bruno PLA, Jean Louis GELY, Magali BOYER, Jean ARCAS, Corinne ROGER, Sylvie HERPSON, Sylvain BRISA

12 h 15 – 13 h 45 : Lunch déjeunatoire à Siran - Salle socio-culturelle

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Frédéric DEROIN, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, Alexandre DYE, Jean-Louis FRAISSE, François AZAM, Max FABRE, Jean-François AYATS, Pierre-André PÉDESSEAU, Yves FRAISSE, Didier VORDY, Frédéric PEYRAS, Catherine COINDRE, Michel CARQUET, Bruno PLA, Marie-Françoise FRANC-ROUANET, Sylvie HUC, Patrick CABROL, Éric FABRE, Xavier BEAUSSART, Marie-Pierre PONS, Jean-Louis GÉLY, Magali BOYER, Jean ARCAS, Corinne ROGER, Sylvie HERPSON, Sylvain BRISA, Pierre ROMANETTO,

13 h 45 – 15 h 00 : Bilan de la visite - Salle socio-culturelle à Siran

Présents : Philippe SCHMIT, Jean-Luc CABRIT, Frédéric DEROIN, Yoan CASSAR, Grégoire LAGNY, François MICHAUD, Alexandre DYE, Jean-Louis FRAISSE, François AZAM, Max FABRE, Jean-François AYATS, Pierre-André PÉDESSEAU, Yves FRAISSE, Didier VORDY, Frédéric PEYRAS, Catherine COINDRE, Michel CARQUET, Bruno PLA, Marie-Françoise FRANC-ROUANET, Sylvie HUC, Patrick CABROL, Éric FABRE, Xavier BEAUSSART, Marie-Pierre PONS, Jean-Louis GÉLY, Magali BOYER, Jean ARCAS, Corinne ROGER, Sylvie HERPSON, Sylvain BRISA, Pierre ROMANETTO

15 h 00 : Clôture de l'Inspection Générale